

CHAQUE MOIS, ILS SONT RÉMUNÉRÉS, CHAQUE MOIS JE DONNE AU DENIER !

Oui, j'autorise l'Association diocésaine d'Auch à prélever la somme indiquée sur le compte bancaire ci-dessous.

À réception de ce mandat, l'Association diocésaine d'Auch vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements et les contacts pour toute demande concernant votre mandat de prélèvement.

Merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer dans l'enveloppe jointe, accompagné impérativement d'un RIB.

À compléter par vos soins

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

INFORMATIONS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

Association diocésaine d'Auch

13 rue Docteur Samalens • BP 80082 • 32002 Auch Cedex

ICS : FR58ZZZ402680

FRÉQUENCE ET MONTANT DU DON :

Paiement récurrent

Merci de préciser la périodicité : Mensuel Trimestriel

Somme de : 5 € 10 € autre :

> **IMPORTANT :** joignez un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Fait à : le / / 2016

Signature :

Comment donner au Denier ?



• PAR CHÈQUE

à l'ordre de l'Association diocésaine d'Auch.



• PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

pour un soutien régulier et réparti dans la durée.



• EN LIGNE

www.auch.catholique.fr
avec votre carte bancaire
c'est **pratique**, **rapide** et **sécurisé** !

BÉNÉFICIEZ D'UNE DÉDUCTION FISCALE

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**VOUS
DONNEZ**

20 €

APRÈS DÉDUCTION

**CELA VOUS
COÛTERA**

6,80 €

50 €

APRÈS DÉDUCTION

17 €

120 €

APRÈS DÉDUCTION

40,80 €

Les 5 grandes ressources de l'Église



Le Denier de l'Église :

la principale ressource de l'Église

Elle permet aux prêtres, religieuses et animateurs laïcs salariés du diocèse de vivre et d'agir.



La quête : elle est vitale pour votre paroisse

Elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité et les différentes activités paroissiales.



Le casuel : à l'occasion des grands moments de la vie des catholiques

C'est l'offrande faite à la paroisse lors d'un mariage ou de funérailles.



Les offrandes de messe : une intention de prière et un geste de partage

C'est l'offrande destinée aux prêtres pour la célébration d'une messe à une intention particulière : pour un défunt, un malade, des noces d'or, un nouveau baptisé...



Les legs : pour soutenir l'Église de demain

L'Église est habilitée à recevoir des legs, donations et assurance-vie totalement exonérés de droits de mutation. Ces ressources sont consacrées à préparer l'avenir de l'Église, notamment en rénovant les bâtiments.

**100 raisons
de donner
au Denier**



100 raisons de donner au Denier

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Depuis la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, l'Église catholique ne perçoit aucune subvention pour rémunérer ses prêtres, religieuses et animateurs laïcs. Elle ne peut compter que sur le soutien des fidèles.

Je tiens donc à exprimer ma profonde reconnaissance à tous ceux qui soutiennent financièrement notre Église dans le Gers : ils font preuve non seulement d'une grande générosité mais aussi de leur sens des responsabilités envers leur Église.

Les membres des premières communautés chrétiennes, il y a 2 000 ans, prenaient naturellement et spontanément en charge les apôtres et disciples qui leur étaient envoyés. Maintenant, **c'est le Denier de l'Église qui permet aux 100 prêtres, religieuses et animateurs laïcs de notre Église du Gers de vivre décemment et d'assurer leur mission.**

C'est une belle histoire de partage qui se poursuit !

Alors, vous avez 100 bonnes raisons de donner au Denier. Mais une seule suffit : manifester votre soutien à la présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui qui a tant besoin de repères et d'espérance.

D'avance, je vous remercie pour votre don, quel qu'en soit le montant, et je vous assure de ma prière comme je compte sur la vôtre.

+ Maurice Gardès

Mgr Maurice Gardès,
Archevêque d'Auch



L'Église du Gers, une présence au quotidien



Ordination diaconale de Sylvain Bonaldo



Premières communions à Cologne

Votre don est utilisé exclusivement pour rémunérer les 100 personnes (prêtres, religieuses et laïcs) qui se dévouent au service de la mission de l'Église, avec l'aide de nombreux bénévoles.

Grâce à vous, l'Église du Gers peut annoncer le Christ Ressuscité, donner les sacrements, proposer la foi aux enfants et aux jeunes et soutenir les personnes plus fragiles, dans chaque paroisse.



Pèlerinage des malades à Lourdes



Pèlerinage des collégiens à Rocamadour

Aidons l'Église dans sa mission, donnons lui les moyens d'agir.

Je donne au Denier en 2016

■ JE FAIS UN DON DE :

20 € 50 € 120 €

autre : €

par chèque (à l'ordre de l'Association diocésaine d'Auch)

Si vous êtes imposable, 66 % de votre don est déductible de vos impôts (voir ci-joint).

■ JE CHOISIS LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE !

■ JE SOUTIENS LE DIOCÈSE PAR UN DON RÉGULIER
et je remplis le mandat de prélèvement automatique au dos.

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce bulletin dans l'enveloppe retour jointe sans affranchir.

■ DE LA PART DE : M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Pour recevoir gratuitement notre lettre mensuelle, veuillez nous indiquer votre e-mail :

.....@.....